

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENTS DE ZONAGE**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 356-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse);*
- *Règlement numéro 357-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer l'usage de gîte touristique;*

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 350-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin de retirer l'usage d'habitation unifamiliale à l'intérieur de certains bâtiments protégés (églises) dans les secteurs Eaton Corner, Cookshire et Sawyerville;*
- *Règlement numéro 351-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021, afin d'encadrer de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sur un autre terrain pour les zones M-204 et P-202, secteur Johnville;*
- *Règlement numéro 352-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport);*

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 août 2024, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 359-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer la sécurité des piscines et spas;*
- *Règlement numéro 360-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le service d'entreposage sur le territoire;*

QUE la MRC du Haut-Saint-François a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement pour l'ensemble de ces règlements le 28 août 2024;

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous ([greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca](mailto:greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca) ou 819 560-8585 poste 2303).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 25 septembre 2024.

La greffière adjointe,  
Françoise Ruel